

CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

A SAVOIR

L' « Option Service + », c'est :

- + de conseil
- + de facilité
- + de rapidité
- + de sécurité
- + de suivi

Le CFE de la CCIT 04 c'est en 2016 :

- 2.778 formalités dont
- 203 demandes d'ACCRES
- 148 cartes de commerçants ambulants
- 77 cartes professionnelles immobilières

MODALITES

Prestation réalisable **avec ou sans rendez-vous** à la CCIT 04 ou à distance par téléphone, mail ou courrier

Tarif : 60 € (auquel s'ajoutent les frais de Greffe)

VOS CONTACTS

à Digne-les-Bains

Du lundi au vendredi

cfe@digne.cci.fr

Tél : 04 92 30 80 85

à Manosque

Le jeudi

Tel : 04 92 72 31 52

Fax : 04 92 87 86 14

Interlocuteur obligatoire pour les formalités liées à la vie de votre entreprise de la création à la cessation d'activité.

Missions du CFE :

- Contrôle, enregistre et transmet vos formalités aux organismes concernés (INSEE, URSSAF, RSI, services fiscaux, Greffe,...),
- Prend en charge votre demande d'ACCRES (Aide à la création ou à la reprise d'entreprise),
- Délivre votre carte de commerçant ambulant (CCA).

Option Service +

Une aide personnalisée à chaque étape clé de votre dossier (diagnostic – analyse – complétude – suivi de votre dossier) :

- Diagnostic de votre situation personnelle en relation avec la formalité envisagée,
- Prescription vers d'autres services de la CCI utiles dans votre démarche,
- Informations sur les réglementations liées à votre dossier,
- Délivrance de modèles de documents selon vos besoins,
- Vérification de la cohérence et de la conformité des éléments de votre dossier,
- Saisie de votre déclaration pour la soumettre à votre signature,
- Notification du numéro Siren pour les immatriculations,
- Assistance au montage du dossier de demande d'ACCRES,
- Intervention auprès des organismes destinataires pour la résolution d'éventuels dysfonctionnements (RSI, URSSAF, GREFFE, INSEE, SIE...).

Vous pouvez également constituer seul votre dossier de formalité.

- Le CFE vous remet les formulaires et la liste des pièces à fournir (disponibles sur www.cfenet.cci.fr).
- Réceptionne et traite le dossier dûment complété par vos soins,
- Vous informe par courrier des compléments nécessaires en cas de dossier non conforme ou incomplet et vous délivre le récépissé de dépôt de dossier,
- Transmet votre dossier à tous les organismes concernés. Cette transmission dessaisit le CFE. En cas de dysfonctionnement, il vous appartiendra de vous rapprocher directement de l'organisme concerné.